

5 OCT. 1979

1569/12.04.02

DIVENC

pour information

10/10/79

Affectation.

Vn 16/10/79

Monsieur NSENEANGWA Faustin

B.P. 12 KABAYA

GISENYI.-

Monsieur,

Référence faite à l'arrêté ministériel n° 534/09 du 7 Novembre 1978 par lequel le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi vous a affecté au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Considérant que vous venez de terminer votre stage d'Encadreur de la Jeunesse à MURAMBI, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir du 8 Octobre 1979, vous êtes affecté dans la S/Préfecture de KABAYA en Préfecture de GISENYI en qualité d'Encadreur S/Régional.

Vous êtes prié de rejoindre votre poste d'attache dès réception de la présente.

Pour le Ministre de la Jeunesse
et des Sports en Mission,

AMANTANG NTSEHILE YO

Secrétaire Général.-

C.P.I. à :

- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi
KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports
KIGALI.-
- Monsieur le Préfet de la Préfecture de GISENYI.-
- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse
KIGALI.-
- Monsieur le S/Préfet de la S/Préfecture de KABAYA-GISENYI.-
- Monsieur le Chef de Bureau "Gestion" au Ministère de la Jeunesse et des Sports
KIGALI.-

ARRETE MINISTERIEL N°...../09 DU 27 NOV 1978 PORTANT NOMINATION
APPELATION D'UN AGENT DANS LES CADRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

A traiter par	
88780/K.8	
Date de l'arrêté	3484/14

Vu le décret-loi du 19 mars 1974 portant statut général des agents de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété à ce jour, spécialement les articles 1, 2, 4, 5, 6 et 8;

Vu l'arrêté présidentiel n° 69/03/2 du 19 mars 1974 portant statut des agents de l'Administration Centrale, tel qu'il a été modifié et complété à ce jour, spécialement les articles 1, 2, 3, 4, alinéas 3, 4 et 6, ainsi que les articles 6, 7, 9 et 10;

A R R E T :

Article premier:

7382 Monsieur NSANZABERA Faustin, matricule 7382, est nommé à titre provisoire au grade de Rédacteur-Adjoint et affecté au Ministère de la Jeunesse.

Article 2:

Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa signature.

Kigali, le.....
E-7 NOV 1978
RWAGARITWA P. Celestin

Major

